

RESTAURATION SCOLAIRE

Objet : Inscription 2024/2025 et Information sur les travaux du restaurant scolaire

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la rentrée scolaire 2024-2025, voici quelques informations importantes à retenir.

Inscriptions

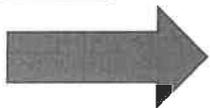
Tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire de « L'Horizon » et à l'école « Sainte Bernadette » désirant déjeuner au restaurant scolaire municipal **doivent être inscrits** au service de restauration scolaire.

L'inscription ou la réinscription au restaurant scolaire est obligatoire, **chaque année**, pour tous les enfants : **Un enfant non inscrit ne peut être accueilli.**

Même si vous n'avez pas de besoin immédiat, vous devez constituer un dossier valable toute l'année scolaire 2024-2025. *Les inscriptions en amont permettent de mieux gérer les approvisionnements du restaurant.*

Pour les utilisateurs occasionnels, merci **d'indiquer au moment de l'inscription si les jours choisis sont récurrents (Exemple : tous les lundis) ou « au jour le jour auprès de l'école ».**

Dossiers



Le dossier est à retirer

- Sur le site internet de la Commune
- Sur le site de l'école publique « L'Horizon »
- Sur le site de l'école privée « Sainte-Bernadette »
- En Mairie à l'accueil.

Vous devez retourner les documents ci-dessous obligatoirement

- La Fiche famille de demande d'admission au restaurant scolaire complétée
- L'attestation CAF pour le quotient familial
- L'autorisation de droit à l'image
- L'imprimé « demande d'autorisation de prélèvement automatique »
- Un RIB

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté

Délais de retour des dossiers

Le dossier complet doit **impérativement être retourné en mairie avant le 30 juin 2024**

Prix du repas :

Chaque année en décembre, les tarifs des repas sont votés par le Conseil Municipal pour l'année civile suivante. Le prix du repas est fonction du quotient familial de la CAF.

Sans justificatif de quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué. S'il y a un changement de quotient en cours d'année, il faut impérativement faire parvenir une nouvelle attestation pour que le tarif du repas puisse être modifié.

Les tarifs en vigueur au 1/01/2024, valables jusqu'au 31/12/2024 sont:

Tranche du QF	Tarifs par enfant et par repas
0-400	3.00 €
401-700	3.20 €
701-1000	3.60 €
1001-1400	3.65 €
1401 et + (Seront intégrées à cette tranche, les familles sans numéro d'allocataire ou avec QF non connu)	3.75 €

Facturation :

Un Avis des Sommes à Payer de la trésorerie de Pornic est adressé chaque mois aux familles.

Le détail des repas pourra, le cas échéant être fourni sur demande au service comptabilité.
(compta@stmichelchefchef.fr /02.40.64.99.85)

Modes de règlement :

- **Prélèvement automatique**
- **Site PAYFIP** par carte bancaire ou prélèvement unique
- **Carte bancaire ou numéraire :** Règlement chez un buraliste agréé à l'aide du QR code imprimé sur l'avis des sommes à payer
- **Chèque** dans l'enveloppe retour à l'adresse mentionnée sur le talon
- **Carte bancaire** auprès du SGC Pornic au 02 40 82 21 78

Remarque : En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à se mettre en rapport avec le service comptabilité qui pourra les orienter vers le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie.

Travaux du restaurant scolaire

Ce courrier est aussi l'occasion de vous informer qu'à compter du 3 juillet 2024, le restaurant scolaire rue de l'Horizon sera fermé pour travaux jusqu'à fin avril 2025.

A compter du 10 juillet 2024, les enfants inscrits à l'ALSH seront accueillis pour la restauration scolaire à la salle Beauséjour, aménagée pour l'occasion. De même, tous les enfants y déjeuneront dès la rentrée scolaire de septembre.

Les repas seront réalisés par un prestataire extérieur en cours de choix. Ce sont les agents de la Pause méridienne qui se chargeront des transferts entre les écoles et la salle Beauséjour. Nous travaillons actuellement à la mise en place des moyens de sécurisation nécessaire pour garantir en mieux ce nouveau fonctionnement temporaire.

Un info-flash plus détaillé vous sera transmis fin juin à ce propos.

4 et 5 juillet 2024

Du fait de la fermeture du Restaurant scolaire ces 2 jours, il ne sera pas possible pour la commune de fournir les repas. **Nous vous invitons donc à prévoir un pique-nique pour vos enfants.** Celui-ci sera encadré par les agents de la pause méridienne et délocaliser en fonction du temps dans des lieux tel que les jardins de la médiathèque ou au Complexe de la Viauderie.

N'hésitez pas à contacter les services de la commune pour toute information complémentaire.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Sandrine COLAS

Par délégation, l'adjointe aux affaires scolaires

